

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 138

Objet : Remplacement des appareillages de télégestion des ouvrages d'assainissement – suite à l'évolution technologique et la suppression des lignes RTC, GSM2 et GSM3.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 44-CC 230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu l'arrêté du Président n° 2026-71 de délégation de fonctions de Monsieur François DUMOULIN ;

Vu le devis n°11-348051 du 30 juin 2026 de VEOLIA SEAO, relatif à la fourniture et la pose des équipements nécessaires à la télésurveillance des ouvrages d'assainissement en vue de prévenir la disparition prochaine des lignes RTC GSM2 et GSM3 (réseau 2G et 3G) ;

Considérant que le maintien d'une télégestion est nécessaire au bon fonctionnement du service d'assainissement ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les appareillages de télégestion pour les communes de Chamant, Rully et Senlis, du fait de l'obsolescence programmée des lignes RTC GSM2 et GSM3 ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1

D'accepter et de signer la proposition financière de la société VEOLIA SEAO, 1 rue du Thérain, 60000 Beauvais, portant sur la fourniture et pose d'appareillages de télégestion pour un montant total de 42 402,42 euros HT soit 50 882,90 euros

Ces dépenses sont imputées au budget assainissement au SIRET n°200 066 975 00042.

ARTICLE 2

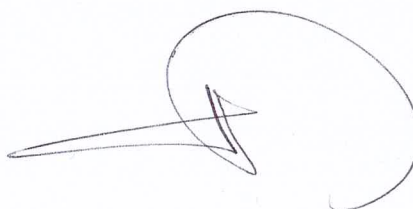
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 Le présent contrat peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens) ou par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, mise en ligne sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- La société VEOLIA SEAO

Fait à Senlis, le 6 juillet 2026



Par délégation du Président
Le Vice-président délégué
François DUMOULIN 60



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 08 JUL. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO le : 08 JUL. 2026

BEAUVAIS, le 30/06/2026

DEVIS

- CNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

30 Avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS
France
SIRET:20006697500026
TVA INTRA:FR 51 200066975

Référence à rappeler : 11.885.200.078752.42 26342

Imputation : 885 342 T2041 GA11

Objet : Evolution technologique, suppression a terme des lignes RTC, GSM2, GSM3.
Maintien de la télégestion

Devis valide jusqu'au 28/09/2026

Adresse des travaux : - Communes de la CCSSO Assainissement 60300 SENLIS France

DEVIS N° 11-348051

Dossier suivi par : Mr Yohann CRESSON Tél : 06.12.17.10.96

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
PRESTATION COMPRENANT :					
"Fourniture d'un S4W - GSM4-ETH , Fonction Poste de Relevage, Antenne GSM bi-bande 0 dB câble 4 m SMA mâle pour S500/S4, S4 - Bloc alimentation 230 VAC (50/60 Hz) / 24Vdc 40W , Batterie 12 Vcc - 12 Ah étanche au plomb, Parafoudre Basse Tension (230 V)	U	32,000	3 883,00	124 256,00	20,00
Main d'oeuvre atelier pour modification et integration de la configuration					
Main d'oeuvre sur site pour dépose du Sofrel existant, maintien du service, pose du nouveau Sofrel S4W , modification du cablage					
Intégration du S4W dans le LERNE"					
"Les Ouvrages Assainissement concernés sont les suivants :					
Chamant :					
- 1 STEP (S4W)					
- 6 PR : Rothschild - Fontaine - Rte Compiègne - Balagny Moulin - Balagny Gde Rue - Balagny allée Maitairie (S4W)					
- 1 DO (S4W)					
Rully :					
- 2 STEP (S4W)					
- 6 PR : Charnicy - Conce - StADE - Noyer - Tannerie - Bray Eglise (S4W)					
Senlis :					
- 1 STEP (S4W)					
- 15 PR : Gendarmerie - Av Alain Boucher - Aumont - Stade - Gatelière - Luxembourg - Marguerite - Marronniers - Mitonnée - Rue Lion - Tannerie - St Lazare - Piscine (DO et BO) - Haras - Bati Service (S4W)					
Montant H.T.				124 256,00	

Pénalité contrat Senlis assainissement

-81 853,58

Désignation TVA	Acompte H.T.	Montant H.T.	Taux	Acompte TVA	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits		42 402,42	20,00		8 480,48	50 882,90

Montant TTC 50 882,90 €

Veuillez trouver ci-après les références bancaires pour règlement par virement :

BNP PARIBAS - RIB/IBAN : STE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'OISE

DOMICILIATION AGENCE : BNP PARIBAS NORMANDIE ENTREPRISES (02479)

RIB : 30004-00122-00010066090-31

IBAN : FR76 3000 4001 2200 0100 6609 031

BIC : BNPAFRPPCRO

Je soussigné, en tant qu'acheteur, certifie que les conditions d'application du taux réduit de la TVA sont remplies en ce que les travaux faisant l'objet du présent devis concernent un local à usage d'habitation achevé depuis plus de deux ans, et qu'ils ne conduisent pas à la production d'un immeuble neuf, ni à une augmentation de la surface de plancher existante de plus de 10 %, et qu'ils ne relèvent pas des exclusions prévues au 2 de l'article 279-0 bis du Code général des impôts.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur cette proposition en nous retournant à l'adresse indiquée en haut à gauche de ce document un exemplaire de ce devis, daté, signé et précédé de la mention manuscrite : « Devis reçu avant l'exécution des travaux ».

La signature du présent devis vaut lecture, compréhension et acceptation des conditions générales de prestations de travaux ci-jointes.

Mention manuscrite :

Date :

Signature :

P / S.E.A.O.